



# INSCRIPTION 2025/2026

*hors Blandy*

## PARTICIPANT

NOM - Prénom :

\_\_\_\_\_

Sexe :

Féminin

Masculin

Date de naissance :

\_\_\_\_\_

Adresse :

\_\_\_\_\_

CP :

VILLE :

Téléphone :

\_\_\_\_\_

Courriel :

\_\_\_\_\_

## RESPONSABLE LÉGAL POUR LES MINEURS

NOM - Prénom :

\_\_\_\_\_

Téléphone :

\_\_\_\_\_

Courriel :

\_\_\_\_\_

ADHÉSION :

individuelle	15 €
famille	20 €

nombre : \_\_\_\_\_

Activités	Intervenant	Tarif	nbre	TOTAL
-----------	-------------	-------	------	-------

Atelier autour de la musique	Cyril BECK	150 €		
Atelier chant	Colette HANNETON	120 €		
Atelier éveil musical 3-5 ans	Cyril BECK	150 €		
Atelier éveil musical 6-10 ans	Cyril BECK	150 €		
Atelier musiques actuelles	Célian FAIVRE	60 €		
Batterie	Mathias BERNHEIM	540 €		
Chorale adultes	Jean-Philippe HANNETON	60 €		
Chorale enfants	Colette HANNETON	60 €		
Ensemble de percussions Batucada	Mathias BERNHEIM	150 €		
Flûte et formation musicale	Colette et JP HANNETON	120 €		
Groupe folk instrumental Nom d'un chien	Nadine THIANT	adhésion *		
Groupe instrumental	Jean-Philippe HANNETON	120 €		
Guitare	Cyril BECK	540 €		
Piano	Carole ALLAIRE	540 €		

Badminton	Gémila FOURÉ	adhésion *		
Balades découvertes	JP HANNETON, M. PORTA	adhésion *		
Fitball	Stéphanie LAGARDETTE	100 €		
Gymnastique senior (1h ou 2h)	Stéphanie LAGARDETTE	100 €		
Renforcement musculaire	Sandrine LANDRY	100 €		

Activités manuelles	Marcelle GERMAIN	adhésion *		
Atelier couture	Marcelle GERMAIN	adhésion *		
Jeux de société (1 <sup>er</sup> jeudi du mois en soirée)	Stéphanie HUBERT	adhésion *		

Secourisme (à la demande, règlement sur place, date à venir)	30 €		
--	------	--	--

règlement CB ou chèque à l'ordre de CCRB (possibilité de régler en plusieurs fois, chèques à remettre à l'inscription datés avec les dates d'encaissement au dos)

**TOTAL =** \_\_\_\_\_

Banque :	n° chèque :	date enc. :
Banque :	n° chèque :	date enc. :
Banque :	n° chèque :	date enc. :
Banque :	n° chèque :	date enc. :

2 cours d'essai sont proposés après lesquels votre inscription sera validée

en cas d'arrêt de l'activité, nous ne pourrons accorder le remboursement au prorata des cours non effectués qu'en cas de force majeure : maladie longue durée, perte d'emploi, déménagement